

BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE

Société Anonyme au capital de 41 952 506 euros
Siège social : 44, rue de Lisbonne - 75008 PARIS
353 894 363 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019
Comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale du 10 juin 2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (en euros)

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales, CCP	8 413 660	1 023 557
Effets publics et valeurs assimilées	17 056 093	21 936 854
Créances sur établissements de crédit	83 116 349	34 444 694
Opérations avec la clientèle	45 658 929	50 665 659
Titres reçus en pension livrée	0	10 336 155
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 574 826	2 599 218
Participations et autres titres détenus à long terme	30 197	110 900
Parts dans les entreprises liées	23 730 924	23 730 924
Immobilisations incorporelles	164 374	223 925
Immobilisations corporelles	973 324	988 438
Créances subordonnées	13 400	64 317
Autres actifs	7 656 830	6 597 418
Comptes de régularisation	3 977 416	3 083 195
TOTAL ACTIF	193 366 322	155 805 254

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	100 660	163 999
Opérations avec la clientèle	139 723 526	106 609 987
Autres passifs	4 550 629	3 574 061
Comptes de régularisation	3 580 376	3 620 760
Provisions pour risques et charges	669 397	979 340
Capitaux propres hors FRBG	44 741 734	40 857 107
- Capital souscrit	41 952 506	41 952 506
- Primes d'émission	9 750 795	9 750 795
- Réserves	606 743	367 428
- Report à nouveau	- 11 452 937	- 15 999 929
- Résultat de l'exercice	3 884 627	4 786 307
TOTAL PASSIF	193 366 322	155 805 254

HORS-BILAN	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés	20 712 798	19 214 679
- Engagements de financement	10 817 384	15 133 265
- Engagements de garantie	9 895 414	4 081 414
Engagements reçus	13 300 000	9 872 934
- Engagements de financement	5 000 000	0
- Engagements de garantie	8 300 000	9 872 934

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	1 171 180	1 340 096
Intérêts et charges assimilées	- 204 573	- 356 331
Revenus des titres à revenu variable	5 900 000	5 550 281
Commissions (produits)	8 203 496	7 294 473
Commissions (charges)	- 558 927	- 714 617
Gains ou pertes s/op. des portef. de négociations	24 202	20 322
Gains ou pertes s/op. des portef. de plac et ass.	0	1 849 056
Autres produits d'exploitation bancaire	3 215 293	2 950 951
Autres charges d'exploitation bancaire	- 555	- 308 201
PRODUIT NET BANCAIRE	17 750 116	17 626 030
Charges générales d'exploitation	- 15 669 319	- 15 055 764
Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp.	- 1 352 514	- 392 609
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	728 283	2 177 657
Coût du risque	- 16 735	- 116 694
RESULTAT D'EXPLOITATION	711 548	2 060 963
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	10 529
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	711 548	2 071 492
Résultat exceptionnel	- 20 671	- 824 788
Impôt sur les bénéfices	3 193 750	3 539 603
RESULTAT NET	3 884 627	4 786 307

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2019.

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE. Le 18/04/2019, BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE a acquis le fonds de commerce de clients privés de sa société fille ENTHECA FINANCES pour 1 046 425 euros. Cette cession avait pour objectif de regrouper au sein de la banque l'ensemble des clients privés. Le 30/06/2019, a eu lieu, avec effet rétroactif au 01/01/2019, la fusion par absorption de la société ENTHECA FINANCE par la société DPAM FRANCE. Les éléments d'actif et de passif de la société absorbée ont été apportés à la valeur à laquelle ils figuraient dans les comptes de la société absorbée arrêtés au 31/12/2018. Les apports ont été réalisés pour leur VNC au 31/12/2018. Un commissaire aux apports a été nommé et a remis un rapport. Dans le bilan de BDPF, cela se traduit par une évolution de la valeur des participations : DPAM passe de 1 949 219 euros à 8 004 895 euros, ENTHECA FINANCE est dissoute. Concernant l'activité, le PNB normalisé de BDPF pour l'exercice 2019 est remonté aux niveaux de l'exercice 2017 à 8,6 Meuros, avec une bonne année sur les marchés financiers, et une collecte fortement positive à +120 Meuros. Cependant, la faiblesse des taux a un impact significatif sur la rentabilité, puisque le renouvellement des titres d'investissements arrivant à échéance se fait à des taux négatifs, comme les encours clients en espèces. En 2018, les représentants du personnel et la Direction Générale ont mis en place un accord de participation au sein de l'UES commune aux entités du groupe DEGROOF FRANCE. A ce titre une réserve de participation a été constatée dans les comptes de chacune des entités faisant partie de l'UES. En 2019 BDPF et ses filiales ont versé pour la première fois une participation aux salariés. Afin d'établir des comptes consolidés, le groupe DEGROOF PETERCAM FRANCE a procédé en 2018 à la nomination d'un co-Commissaire aux comptes : BD2A. En 2019, le Commissaire aux comptes titulaire a changé après la démission de KPMG pour incompatibilité. PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT a été nommé. Pour

rappel un agrément fiscal concernant le transfert des déficits de l'ancien groupe fiscal de la CIE FINANCIERE DEGROOF PETERCAM vers le nouveau groupe fiscal constitué par la Banque a été accordé par l'administration fiscale. L'exercice 2019 est le quatrième exercice d'imputation. Ce déficit est résorbé en 2019.

2 - AFFILIATION DE LA BANQUE ET PRESENTATION DE L'ACTIVITE. La Banque est inscrite sur la liste des établissements de crédit et exerce son activité conformément à la loi du 24/01/1984. Elle a obtenu l'agrément de la Banque de France le 06/07/1996, sous le nom d'ALTRA BANQUE. Son activité principale est la gestion privée. Elle est le résultat de la fusion en mai 2008, de la BANQUE DEGROOF FRANCE S.A. avec PHILIPPE PATRIMOINE. La Banque est une sous filiale à 100 % de la BANQUE DEGROOF PETERCAM S.A. à Bruxelles, dont la constitution remonte à 1871, et qui est un acteur majeur de la gestion privée en Belgique et à Luxembourg. Celle-ci a fusionné le 01/10/2015 avec PETERCAM BRUXELLES. La Banque est intégrée globalement dans les comptes consolidés de sa société mère BANQUE DEGROOF PETERCAM S.A. Bruxelles. Le siège social de la société est établi à Paris. La Banque comprend à la clôture de l'exercice 2019, trois filiales dont une sans activité et deux bureaux : Filiales à 100 % : S.A.S. DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT FRANCE, dont l'activité principale est la gestion d'OPCVM ; S.C.A. DEGROOF PETERCAM FINANCE, avec une activité de conseil en haut de bilan, en fusion/acquisition ; S.C.A. MESSINE HOLDING, sans activité est la gérance majoritaire de DEGROOF PETERCAM FINANCE ; Bureaux : situés en France à Lille et Lyon.

3 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES. 3.1. Conventions générales et adaptations professionnelles. Les comptes individuels de la Banque ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF modifié par le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2005-04 du 03/11/2005 et conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014.

3.2. Conversion des opérations libellées en devises. Les créances et les dettes figurant au bilan sont évaluées au taux de change au comptant en vigueur à la clôture de l'exercice.

3.3. Fonds de commerce. Les fonds de commerce sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée des dépréciations. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les valeurs recouvrables sont déterminées selon deux approches : l'estimation de l'actif net réévalué et l'actualisation des flux de trésorerie futurs. La moyenne des valeurs recouvrables ainsi obtenues est comparée à la valeur nette comptable au bilan. Lorsque les valeurs recouvrables rattachables aux fonds de commerce sont inférieures à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée par le compte de résultat. Le fonds de commerce issu de la fusion 2008 avec PHILIPPE PATRIMOINE dans les livres de la Banque est déprécié en totalité depuis fin 2015. Cette dépréciation est le reflet d'une part de la perte de la clientèle ex PHILIPPE PATRIMOINE acquise lors de la fusion en 2008, constatée suite au départ du personnel en charge du développement et de l'activité de conseil des trois bureaux de province et d'autre part, d'une diminution des ratios et multiples généralement retenus pour évaluer la Banque dans les livres de sa maison mère. Le fonds de commerce acquis début 2019 à ENTHECA FINANCE représentant la clientèle privée de celle-ci a fait l'objet d'une dépréciation à 100 % du fait de la dégradation de la rentabilité de cette clientèle suite à l'intégration dans BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE. Les coûts de structure associés à la gestion de l'ensemble de ses clients étant beaucoup plus important. Il est difficile de scinder en UGT séparées la partie liée à la gestion collective et la partie liée aux clients vendus à la banque puisque les actifs en gestion collective sont étroitement liés aux clients individuels.

3.4. Commissions. Les commissions sont perçues ou versées en fonction d'une base calendaire à terme échu. Le service rendu tout au long d'une période n'est rémunéré qu'à la fin de cette période. Le calcul de la commission s'effectue en général sur la base d'un pourcentage exprimé en fonction d'un encours et ou d'un volume d'opérations. A chaque date d'arrêt, une estimation précise est faite pour permettre la constatation d'un produit à recevoir ou d'une charge à payer.

3.5. Portefeuille titres. Les conditions d'évaluation du portefeuille titres, les modalités de calcul des provisions s'établissent comme suit, conformément au règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2005-01.

Titres de transaction. Les titres, comptabilisés coupons et frais inclus, sont évalués au prix de marché. Le solde des différences résultant des variations de cours est porté en résultat.

Titres de placement et d'investissement. Sont comptabilisés en titres de placement les titres acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à 6 mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement et des titres de participation. Les titres de placement sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition. Les titres à revenu fixe font l'objet d'un amortissement de la surcote/décote. Cet amortissement est actuariel pour les TCN, linéaire pour les obligations. A la clôture de l'exercice, ces titres sont estimés sur la base de leur prix de marché. Le cours retenu est le dernier du dernier jour ouvré de la période. Les moins-values latentes sur les titres de placement ressortant de la différence entre la valeur comptable, éventuellement corrigée de l'amortissement de la surcote/décote, et le prix de marché font l'objet d'une provision. Pour les titres de placement qui constituent les supports des options d'achat vendues par la banque, les provisions sont éventuellement diminuées des primes encaissées. Les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance, et qui sont financés par des ressources globalement adossées ou couvertes par des instruments de couverture de risques de taux d'intérêts sont considérés comme des titres d'investissement. Les plus ou moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché ne sont pas comptabilisées. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est portée en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

Titres de participation et de filiales. Les titres sont enregistrés à la date de leur acquisition à leur prix de revient. A la clôture de l'exercice, le montant des provisions à constituer est calculé en comparant le prix de revient de ces titres à leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. La valeur d'utilité est déterminée, pour chaque titre, sur la base d'éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la valeur probable de négociation ou la situation nette corrigée des plus ou moins-values latentes.

3.6. Immobilisations. Les immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur nette de T.V.A. récupérable. Il n'a pas été fait application de la comptabilisation des immobilisations par composants prévue par le Comité de la réglementation comptable n° 2002-10 et aucune provision pour gros entretien ou grandes révisions n'a été dotée. Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes : Frais de développement et d'acquisition des logiciels : linéaire 1 à 3 ans, Matériel informatique : linéaire 3 à 5 ans, Matériel de transport : linéaire 4 ans, Matériel de bureau : linéaire 5 ans, Mobilier de bureau : linéaire 10 ans, Agencements et installations : linéaire 10 ans.

3.7. Montants des engagements financiers sur les

immobilisations corporelles données en nantissement de dettes pour chacun des postes d'actifs immobilisés. Néant. **3.8. Opérations sur les marchés à terme d'instruments financiers.** Principes : Les opérations qui n'enregistrent pas de mouvements de capitaux sont inscrites, conformément au règlement CRBF n° 88-02, en hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. **3.8.1. Opérations de trading.** Les appels de marges, reflétant les pertes et profits latents sont inscrits au compte de résultat. **3.8.2. Opérations de couverture.** Les appels de marge quotidiens sont inscrits dans la rubrique « comptes de régularisation ». Les pertes ou profits dégagés sur la clôture des positions sont enregistrés au compte de résultat, selon la même fréquence que les charges ou produits se rapportant aux opérations couvertes. **3.8.3. Eléments d'information sur le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme.** Pas de risque de contrepartie car absence d'opérations pour compte propre. Les opérations effectuées sont réalisées dans le cadre d'intermédiation avec les OPCVM du groupe. **3.8.4. Montant des opérations attachées aux instruments financiers à terme dont les montants inscrits au bilan sont significatifs.** La banque a réalisé des opérations sur les options pour sa clientèle avec une couverture de celle-ci avec sa maison mère. **3.9. Opérations de crédit.** Les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale. Le règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable publié le 12/12/2002 applicable à compter du 01/01/2003 modifié par le n° 2005-03 précise le classement des créances douteuses au bilan. Au sein de l'ensemble des risques de crédit, les encours sains sont distingués comptablement des encours douteux. Les encours porteurs d'un risque de crédit avéré « impayés depuis trois mois au moins ou connaissance de l'existence de procédures d'alerte ou contentieuses » sont déclassés en encours douteux. Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement en encours sains n'est plus prévisible, cette créance est identifiée au sein des encours douteux compromis. **3.10. Evasion fiscale.** La Banque applique à compter du 01/01/2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 06/10/2009, l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier créé par la loi n° 2009-715 du 18/06/2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires. La Banque ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

4 - INFORMATIONS DIVERSES. 4.1. Rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des organes d'administration, de direction et de surveillance. Le montant des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes d'administration, et à l'ensemble des membres des organes de direction ou de surveillance en raison de leurs fonctions, s'élève à 956 833 euros. Au titre des jetons de présence, 0 euro. Les engagements en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficient les membres et les anciens membres de ces organes, s'élève à 0 euro. Le montant global des avances et crédits en cours à la clôture pour les membres de ces organes, s'élève à 0 euro. Le montant global des avances et crédits accordés pendant l'exercice pour les membres de ces organes, s'élève à 0 euro. Le montant des engagements pris pour le compte des personnes membres de ces organes au titre d'une garantie quelconque, s'élève à 0 euro. **4.2. Provisions.** Ces provisions (point 7, information sur le bilan) sont conformes au règlement CRC n° 2000-06. **4.2.1. Risque.** Essentiellement composé par une provision pour litiges. Cette provision comprend des dossiers évalués individuellement par le département juridique, il estime le montant le plus probable de la sortie de ressources compte tenu de toute une série de paramètres : risque maximal, éléments judiciaires, assurances, experts... **4.2.2. Charges.** Concernent des sorties de ressources sûres. Aucune pour l'exercice 2019. **4.2.3. Impôts.** Concernent les risques éventuels avec l'administration fiscale. Aucune pour l'exercice 2019. **4.2.4. Restructuration.** Aucune pour l'exercice 2019. **4.2.5. Engagements de retraites. Engagements à cotisations définies.** La Banque a résilié son contrat à un régime non obligatoire, dit « article 83 » en date du 01/06/2015. Les fonds acquis par les salariés jusqu'à cette date sont gérés par un organisme indépendant et la Banque en tant que

société cotisante, n'a aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Banque n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer. **Engagements à prestations définies.** La Banque applique la recommandation n° 2003-R.01 du 01/04/2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités projetées (ou méthode du prorata des droits à terme). Cette méthode définie par la norme comptable IAS 19 révisée et par la norme FAS87 et conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. A fin décembre 2018, le montant représentait un engagement de 148 785 euros, non constaté sous forme de provision. Le montant des engagements au 31/12/2019 a été évalué pour un montant de 198 452 euros et non provisionné. Celui-ci est considéré comme non significatif dans la mesure où la Banque dispose de données suffisamment fiables pour procéder à cette évaluation répondant à la réglementation. **Répartition de l'effectif moyen par catégorie et âge des salariés.** Direction et cadres supérieurs : 51,01 ans, Cadres moyens : 41,77 ans, Employés : 28,86 ans. **4.3. Personnel.** Effectif moyen du personnel. Cadres, 31/12/2019 : 47, 31/12/2018 : 39, Non cadres, 31/12/2019 : 23, 31/12/2018 : 26, Total, 31/12/2019 : 70, 31/12/2018 : 65. **4.4. Droit individuel à la formation.** Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF à fin 2014 avant la mise en place du compte personnel de formation : 3 420. **4.5. Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.** Comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Celui-ci vient en diminution des charges de personnel. La créance cumulée depuis 2015 est de 148 200 euros. **4.6. Report en arrière des déficits et intégration fiscale.** Suite aux opérations de fusion en juin 2016, la Banque a recomposé un groupe fiscal avec ses 4 filiales sur l'exercice 2016. En 2018 suite à une opération de TUP, il y a une filiale en moins. Sur l'exercice 2019, l'entrée de la société acquise ENTHECA FINANCE à la fin de l'exercice 2018 est reprise par la fusion avec la société DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT. **4.7. Déficit fiscal reportable et impôt sur les sociétés de l'exercice.** Le montant du déficit reportable en propre au 31/12/2019, s'élève à 6 344 448 euros. Le montant du déficit reportable groupe au 31/12/2019, s'élève à 1 033 562 euros. La charge d'impôt relative à l'exercice 2019 est de 0 euro en social et pour le groupe. La société au niveau du résultat groupe a procédé à l'imputation de déficit reportable. **4.8. Groupe.** La BANQUE DEGROOF PETERCAM S.A. détient directement 100 % du capital de la BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE. A ce titre la Banque et ses filiales sont intégrées globalement dans les comptes consolidés de : BANQUE DEGROOF PETERCAM S.A., Rue de l'industrie, 44, B 1040 - BRUXELLES. Celle-ci établit ses comptes consolidés en conformité avec les dispositions prises par l'Etat Belge pour l'application de la 7^e directive européenne. La BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE tient à la disposition du public à son siège social les comptes annuels en référence aux comptes consolidés et le rapport de gestion de BANQUE DEGROOF PETERCAM BRUXELLES S.A.. **4.9. Evénements postérieurs à la clôture.** Suite à la pandémie du Covid-19, les marchés financiers enregistrent une baisse importante. Ceci aura un impact sur les comptes 2020, les AUM (actifs sous gestion) sur lesquels la banque réalise sa facturation sont en chute. Au 31/03/2020, les encours d'AUM ont baissé de 6.6 %. La Banque Centrale Européenne a annoncé un arsenal de mesures, dont la possibilité d'abaisser le seuil réglementaire du ratio CET1, et ainsi utiliser les coussins prévus à cet effet. Pour autant, les impacts liés à cette crise du Covid-19 ne peuvent pas être estimés de façon fiable dans l'immédiat et que ces événements ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31/12/2019.

INFORMATIONS SUR LE BILAN (en euros). 1. Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit. 1.1. Ventilation des créances et des dettes à vue et à terme sur les établissements de crédit. Total et à vue. Créances sur les Banques Centrales, Trésor Public, CCP : 8 413 660, Créances sur les établissements de crédit : 83 116 349, Dettes envers les établissements de crédit : 100 660. **1.2. Ventilation des créances et des dettes selon la durée résiduelle sur les établissements de crédit et sur la clientèle.**

	Total	A vue	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances s/les Banques Centrales, Trésor Public, CCP...	8 413 660	8 413 660	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit.....	83 116 349	82 879 135	237 214	-	-	-
Créances sur la clientèle.....	45 658 929	19 854 167	253 000	4 866 335	13 971 227	6 714 200
TOTAL	137 188 938	111 146 962	490 214	4 866 335	13 971 227	6 714 200
Dettes envers les établissements de crédit.....	100 660	100 660	-	-	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial.....	6 073 293	-	-	-	-	6 073 293
Comptes créditeurs de la clientèle.....	133 650 233	133 650 233	-	-	-	-
TOTAL	139 824 186	133 750 893	-	-	-	6 073 293

1.3. Ventilation des opérations avec la clientèle selon l'actif et le passif. Actif, Autres concours à la clientèle : 25 818 978, Comptes ordinaires débiteurs : 19 839 951, Total : 45 658 929. Passif, Comptes d'épargne à régime spécial : 6 073 293, A terme : 6 073 293, Comptes créditeurs : 133 650 233, A vue : 133 650 233, Total : 139 723 526. **1.4. Montant des crédits à durée indéterminée**

accordés à la clientèle. Néant. **1.5. Ventilation des créances douteuses sur les établissements de crédit et sur la clientèle.** Créances sur la clientèle et Total, Montant brut et provisions douteuses : 56 524. **2. Portefeuille titres de transaction, placement et assimilés, investissement. 2.1. Ventilation du portefeuille titres selon la catégorie.**

	Placement	Investissement	Valeur brute	Créances ratt.	Provisions	Total bilan
Situation au 31/12/2018 :						
- Effets publics et assimilés.....	-	21 724 524	21 724 524	212 330	-	21 936 854
- Obligations et autres titres à revenu fixe.....	-	2 595 657	2 595 657	3 561	-	2 599 218
- Actions et autres titres à revenu variable.....	2 054 170	-	2 054 170	-	- 2 054 170	-
TOTAL	2 054 170	24 320 181	26 374 351	215 891	- 2 054 170	24 536 072
Situation au 31/12/2019 :						
- Effets publics et assimilés.....	-	17 043 605	17 043 605	12 488	-	17 056 093
- Obligations et autres titres à revenu fixe.....	-	2 571 274	2 571 274	3 552	-	2 574 826
- Actions et autres titres à revenu variable.....	2 054 170	-	2 054 170	-	- 2 054 170	-
TOTAL	2 054 170	19 614 879	21 669 049	16 040	- 2 054 170	19 630 919

2.2. Montant des titres ayant fait l'objet d'un transfert du portefeuille transaction vers le portefeuille placement. Néant. **2.3. Remboursement des titres de placement et des titres d'investissement à l'échéance dans l'exercice.** Prix d'acquisition à l'origine et prix de remboursement. Titres d'investissement : 14 580 000. **2.4. Plus-values latentes et moins-values latentes provisionnées sur portefeuille titre de placement.** 31/12/2019 et 31/12/2018. Moins-values latentes provisionnées et Solde : 2 054 170. **2.5. Plus-values latentes et moins-values latentes sur portefeuille d'investissement.** Plus-values latentes, 31/12/2018 : 14 070, Moins-values latentes, 31/12/2019 : 60 930, 31/12/2018 : 617 742, Solde, 31/12/2019 : - 60 930, 31/12/2018 : - 603 672. **2.6. Répartition des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur.** Organismes publics : 17 043 605, Autres émetteurs : 2 571 274. **2.7. Ventilation du portefeuille titres**

en valeur brute selon la cotation. Obligations et autres titres à revenu fixe, Total et cotés : 19 614 879, Actions et autres titres à revenu variable, Total et non cotés : 2 054 170, Total, Total : 21 669 049, Cotés : 19 614 879, Non cotés : 2 054 170. **2.8. Ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon leur durée résiduelle.** Obligations et autres titres à revenu fixe, Total : 19 614 879, De 3 mois à 1 an : 17 043 604, De 1 à 5 ans : 2 571 275. **2.9. Ventilation des obligations vendues avant l'échéance.** Néant. **2.10. Ventilation des obligations acquises dans l'exercice.** Titre d'investissement, Quantité : 10 000 000, Nominal : 1 euro, Nombre de valeur : 1, Date : 09/2019. **3. Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme. 3.1. Valeur brute.** Participations (dont certificats associés), 31/12/2018 : 189 582, Cessions et remboursements pour certificats associés :

- 80 704, 31/12/2019 : 108 878, Parts dans les entreprises liées consolidées, 31/12/2018 et 31/12/2019 : 23 730 923, Total, 31/12/2018 : 23 920 505, Cessions et remboursements pour certificats associés : - 80 704, 31/12/2019 : 23 839 801.
3.2. Provisions, dotations et reprises de provisions. 31/12/2018 et 31/12/2019. Participations et Total : - 78 681. **3.3. Créances rattachées.** Néant. **3.4. Ventilation**

selon la cotation. Total et non cotés. Participations : 108 878, Parts dans les entreprises liées : 23 730 923, Total : 23 839 801. **3.5. Tableau des filiales et participations.** Société sous forme de SNC dont BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE est associée indéfiniment responsable : aucune.

Filiales et participations Renseignements détaillés en euros	Capital	Cap. propres av. affect. des résul.	Pourcentage capital détenu	Valeurs cptables des titres détenus		Résultat cptable avant IS
				Brute	Nette	
A - au 31/12/2018 :						
Entreprises liées :						
DEGROOF PETERCAM GESTION.....	540 000	3 002 813	100,00 %	1 949 219	1 949 219	129 452
44, rue de Lisbonne - 75008 Paris						
DEGROOF PETERCAM FINANCE.....	836 041	2 589 934	100,00 %	15 689 029	15 689 029	9 486 993
44, rue de Lisbonne - 75008 Paris						
ENTHECA FINANCE.....	561 540	2 349 258	100,00 %	6 055 676	6 055 676	336 887
44, rue de Lisbonne - 75008 Paris						
MESSINE HOLDING.....	37 000	20 601	100,00 %	36 999	36 999	- 6 862
44, rue de Lisbonne - 75008 Paris						
TOTAL	1 974 581	7 962 606	-	23 730 923	23 730 923	9 946 470
B - au 31/12/2019 :						
Entreprises liées :						
DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT.....	772 056	2 472 219	100,00 %	8 004 895	8 004 895	1 618 227
44, rue de Lisbonne - 75008 Paris						
DEGROOF PETERCAM FINANCE.....	836 041	5 539 364	100,00 %	15 689 029	15 689 029	8 212 931
44, rue de Lisbonne - 75008 Paris						
MESSINE HOLDING.....	37 000	27 463	100,00 %	36 999	36 999	- 3 930
44, rue de Lisbonne - 75008 Paris						
TOTAL	1 645 097	8 039 046	-	23 730 923	23 730 923	9 827 228

3.6. Opérations avec les ent. liées du groupe BANQUE DEGROOF PETERCAM S.A.	Total	Dont opérations avec des ent. liées		
		Amont	Aval	Seurs
Actif :				
- Créa. sur les étés de crédit.....	83 116 349	41 243 014	-	1 498 708
- Créances sur la clientèle.....	45 658 929	-	-	-
- Instruments conditionnels.....	1 145 263	1 145 263	-	-
- Comptes de régularisation.....	3 977 417	253 645	534 721	30 000
- Intégration fiscale.....	3 366 834	-	3 193 750	-
- Autres actifs.....	3 144 733	519 462	1 241 059	18 481
Passif :				
- Dettes envers les étés de crédit	100 660	-	-	-
- Dettes envers la clientèle.....	133 650 233	-	895 553	-
- Instruments conditionnels.....	1 145 263	1 145 263	-	-
- Comptes de régularisation.....	3 580 376	980 814	-	-
- Intégration fiscale.....	32 105	-	32 105	-
- Autres passifs.....	3 373 261	-	14 039	-

ou échus. Intérêts à recevoir. Créances sur la clientèle, 31/12/2018 : 79 664, 31/12/2019 : 72 410, Obligations et autres titres à revenu fixe, 31/12/2018 : 3 561, 31/12/2019 : 3 552, Effets publics et valeurs assimilées, 31/12/2018 : 212 330, 31/12/2019 : 12 488, Total, 31/12/2018 : 295 555, 31/12/2019 : 88 450. **Autres actifs et autres passifs. Autres actifs.** Instruments conditionnels achetés, 31/12/2018 : 441 337, 31/12/2019 : 1 145 263, Dépôt de garantie, 31/12/2018 : 755 306, 31/12/2019 : 580 433, Clients - Commissions/intérêts à percevoir, 31/12/2018 : 1 014 090, 31/12/2019 : 1 904 725, Personnel, 31/12/2019 : 10 304, Impôt sociétés - créance de l'intégration fiscale, 31/12/2018 : 3 766 990, 31/12/2019 : 3 366 834, Etat - autres impôts - acomptes versés, 31/12/2018 : 128 106, 31/12/2019 : 141 649, Etat - créance du CICE, 31/12/2018 : 202 504, 31/12/2019 : 5 901, Etat - impôts divers, 31/12/2018 : 5 404, 31/12/2019 : 202 505, Etat - TVA, 31/12/2018 : 210 928, 31/12/2019 : 114 019, Etat - crédit de TVA, 31/12/2018 : 53 241, 31/12/2019 : 165 685, Autres débiteurs divers, 31/12/2018 et 31/12/2019 : - 1 399, Créances douteuses diverses, 31/12/2018 et 31/12/2019 : 20 911, Total, 31/12/2018 : 6 597 418, 31/12/2019 : 7 656 830. **Autres passifs.** Instruments conditionnels vendus, 31/12/2018 : 441 337, 31/12/2019 : 1 145 263, Fournisseurs - factures à payer, 31/12/2018 : 279 035, 31/12/2019 : 374 744, Dettes sur le personnel, 31/12/2018 : 753 587, 31/12/2019 : 882 188, Dettes aux organismes sociaux, 31/12/2018 : 438 088, 31/12/2019 : 493 316, Impôt sociétés - dette intégration fiscale sur filiale, 31/12/2018 et 31/12/2019 : 32 105, Impôt sociétés - dette intégration fiscale sur groupe, 31/12/2018 : 54 303, Etat - impôts sur les prélèvements libératoires, 31/12/2018 : 34 544, 31/12/2019 : - 20 441, Etat - dette impôts divers, 31/12/2018 : 4 900, 31/12/2019 : 54 852, Etat - TVA, 31/12/2018 : 357 547, 31/12/2019 : 427 729, Etat - impôts et taxes assises sur les salaires, 31/12/2018 : 18 694, 31/12/2019 : 20 507, Autres créiteurs divers, 31/12/2018 : 1 159 921, 31/12/2019 : 1 140 366, Total, 31/12/2018 : 3 574 061, 31/12/2019 : 4 550 629. **Comptes de régularisation. Comptes de régularisation actif.** Charges constatées d'avance sur biens et services, 31/12/2018 : 729 722, 31/12/2019 : 770 008, Produits à recevoir sur biens et services, 31/12/2018 : 2 275 324, 31/12/2019 : 3 104 491, Comptes de régularisation divers, 31/12/2018 : 78 149, 31/12/2019 : 102 917, Total, 31/12/2018 : 3 083 195, 31/12/2019 : 3 977 416. **Comptes de régularisation passif.** Produit constatés d'avance sur biens et services, 31/12/2018 : 110 606, 31/12/2019 : 14 212, Charges à payer sur biens et services, 31/12/2018 : 1 498 831, 31/12/2019 : 1 960 201, Charges à payer sur Etat (social et fiscal), 31/12/2018 : 880 666, 31/12/2019 : 733 646, Charge à payer sur le personnel, 31/12/2018 : 1 080 242, 31/12/2019 : 851 002, Comptes de régularisation divers, 31/12/2018 : 50 415, 31/12/2019 : 21 315, Total, 31/12/2018 : 3 620 760, 31/12/2019 : 3 580 376. **Contre-valeur euros de l'actif et du passif en devises étrangères.** Actif, 31/12/2018 : 3 635 387, 31/12/2019 : 2 760 127, Passif, 31/12/2018 : 3 489 882, 31/12/2019 : 2 808 212.

4. Immobilisations corporelles et incorporelles.

4.1. Valeur brute	31/12/2018	Acquis., apports et fusions	Virements de poste à poste	31/12/2019
Fonds de commerce.....	14 190 883	1 046 425	-	15 237 308
Logiciels.....	1 293 071	43 843	6 607	1 343 521
Avances et aptes sur immob...	6 607	-	- 6 607	-
TOTAL IMMOB. INC.	15 490 561	1 090 268	-	16 580 829
Mat. de bur. et informatique.....	665 717	50 655	-	716 372
Mobilier.....	516 289	17 222	-	533 511
Œuvres d'art.....	41 350	-	-	41 350
Agencements, installations.....	850 972	115 151	-	966 123
Matériel de transport.....	44 382	-	-	44 382
Avances et aptes sur immob...	-	4 551	-	4 551
TOTAL IMMOB. CORP.	2 118 710	187 579	-	2 306 289

4.2. Amortissements. Immobilisations incorporelles, Logiciels et Total, 31/12/2018 : 1 075 753, Augmentations : 103 395, 31/12/2019 : 1 179 148, Immobilisations corporelles, Matériel de bureau et informatique, 31/12/2018 : 430 140, Augmentations : 87 507, 31/12/2019 : 517 647, Mobilier, 31/12/2018 : 341 521, Augmentations : 19 508, 31/12/2019 : 361 029, Agencements, installations, 31/12/2018 : 325 324, Augmentations : 86 803, 31/12/2019 : 412 127, Matériel de transport, 31/12/2018 : 33 287, Augmentations : 8 876, 31/12/2019 : 42 163, Total, 31/12/2018 : 1 130 272, Augmentations : 202 694, 31/12/2019 : 1 332 966.

4.3. Provisions. Immobilisations incorporelles, Fonds de commerce et Total, 31/12/2018 : 14 190 883, Apports, fusions : 1 046 425, 31/12/2019 : 15 237 308.

5. Provisions. Actif, Provisions pour dépréciation de créances douteuses, 31/12/2018 : 74 789, Reprises : 18 265, 31/12/2019 : 56 524, Autres provisions pour dépréciation de créances, 31/12/2018 : 1 288 141, Dotations : 35 000, 31/12/2019 : 1 323 141, Total, 31/12/2018 : 1 362 930, Dotations : 35 000, Reprises : 18 265, 31/12/2019 : 1 379 665. **Note.** Les provisions pour dépréciation sont à hauteur de 100 % des créances concernées. Elles font référence à des : Encours sains : 14 149 euros, Encours restructurés à des conditions de marché : 0 euro, Encours douteux : 42 375 euros, Encours douteux compromis : 1 323 141 euros. **6. Dettes représentées par un titre.** Néant. **7. Provisions pour risques et charges.** Opérations bancaires ou relatives à des opérations connexes à l'activité bancaire, Provisions pour litiges et risques divers, 31/12/2018 et 31/12/2019 : 95 000, Provisions réglementées, 31/12/2018 : 340, Dotation : 10 197, 31/12/2019 : 10 537, Opérations non bancaires ou connexes à l'activité bancaire, Provisions pour litiges et risques divers, 31/12/2018 : 576 500, Dotation : 144 360, Reprises : 157 000, 31/12/2019 : 563 860, Provisions pour charges, 31/12/2018 et reprises : 307 500, Total, 31/12/2018 : 979 340, Dotation : 154 557, Reprises : 464 500, 31/12/2019 : 669 397. **8 - Capitaux propres.**

Variation des capitaux propres	31/12/2018	Aug.	Dim.	31/12/2019
Capital souscrit.....	41 952 506	-	-	41 952 506
Primes d'émission.....	9 750 795	-	-	9 750 795
Réserve légale.....	367 428	239 315	-	606 743
Report à nouveau.....	- 15 999 928	-	- 4 546 991	- 11 452 937
Résultat de l'exercice.....	4 786 307	3 884 626	- 4 786 307	3 884 626
TOTAL	40 857 108	4 123 941	- 9 333 298	44 741 733
Nombre d'actions.....	2 750 984	-	-	2 750 984
Valeur nominale.....	15,25	-	-	15,25

9 - Autres postes du bilan. Titres reçus et livrés sur pensions livrées. Créances sur les établissements de crédit et Total, 31/12/2018 : 10 336 155. **Intérêts courus**

INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN (en euros). Garanties reçues par la Banque. La Banque bénéficie de plusieurs garanties de la BANQUE DEGROOF PETERCAM S.A. pour un montant total de 8 300 000 euros pour 4 dossiers d'engagements pour des clients pour des échéances comprises entre juillet 2020 et novembre 2022 : 800 000 euros au 27/07/2020, 5 500 000 euros au 31/07/2020, 2 000 000 euros au 30/11/2022. **Sûretés réelles données en garanties des dettes.** Néant. **Sûretés financières reçues de la clientèle en garanties des créances.** La Banque bénéficie de 156 521 885 euros de garanties reçues faisant l'objet d'une évaluation à l'arrêté. **Accord de refinancement.** La Banque a souscrit un accord de refinancement sur l'exercice 2019 avec BANQUE DEGROOF PETERCAM S.A. pour un montant de 5 000 000 euros dont l'échéance est au 31/07/2020. **Opérations sur instruments financiers à terme.** La Banque a réalisé des opérations en 2019 sur les options pour un de ses clients pour des échéances sur 2020 et 2021. Elles ont fait l'objet de couvertures avec BANQUE DEGROOF PETERCAM S.A.. Une opération a fait l'objet d'une tombée à l'échéance sur l'exercice 2019. **1. Garanties reçues et données.** Engagements de garantie donnés à la clientèle, 31/12/2019 : 9 895 414, 31/12/2018 : 4 081 414, Engagements de financement donnés à la clientèle, 31/12/2019 : 10 817 384, 31/12/2018 : 15 133 265, Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit, 31/12/2019 : 8 300 000, 31/12/2018 : 9 872 934, Engagements de garantie reçus de la clientèle, 31/12/2019 : 156 521 885, 31/12/2018 : 128 429 421, Engagements de financement reçus d'établissements de crédit, 31/12/2019 : 5 000 000. **2. Instruments financiers à terme. Ventilation selon la durée résiduelle.** Opérations effectuées de gré à gré sur d'autres instruments que les instruments de taux d'intérêts et de cours de change, De 0 à 1 an : 17 050 118, De 1 à 5 ans : 16 900 928. **3. Opérations au comptant en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan.** Néant. **4. Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan.** Néant. **5. Opérations avec les entreprises liées du groupe DEGROOF BRUXELLES,** Dont opérations avec des entreprises liées (Amont), Engagements reçus, Financement d'établissement de crédit : 5 000 000, Garanties d'établissements de crédit : 8 300 000, Opérations effectuées de gré à gré sur d'autres instruments que les instruments de taux d'intérêts et de cours de change, Options de ventes : 15 328 794, Options d'achats : 18 622 252.

INFORMATIONS SUR LES RESULTATS (en euros). Résultats des activités bancaires. Toute l'activité financière de la Banque est établie en France. **Détail du poste « Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles ».** Dont : 1 046 125 euros correspondant à la dépréciation du fonds de commerce « ENTHECA » ; 103 395 euros correspondant à la dépréciation des immobilisations incorporelles ; 202 694 euros correspondant à la dépréciation des immobilisations corporelles. **Détail des principaux mouvements du poste « Résultat exceptionnel », Produits exceptionnels.** - 22 euros correspondant à des produits divers. **Charges exceptionnelles.** 10 197 euros correspondant à l'amortissement des frais d'acquisition des titres ENTHECA en 2018 ; 3 102 euros correspondant à une créance irrécouvrable couverte par une provision ; 2 673 euros correspondant à des amendes diverses ; 3 279 euros correspondant à des frais de remise en état de locaux suite résiliation bail ; 1 442 euros correspondant à des charges diverses. **Proposition d'affectation du résultat de l'exercice.** Le résultat de la société, arrêté au 31/12/2019, s'élève à : un bénéfice de 3 884 627 euros. Le projet d'affectation du résultat de la société est la suivante : Réserve légale : 194 231 euros, Report à nouveau débiteur : 3 690 396 euros (en diminution), Total : 3 884 627 euros. **Méthode de calcul du résultat par action et par action dilué.** Néant, car les actions ordinaires de la Banque ne sont pas cotées. **Honoraires versés aux Commissaires aux comptes pour l'exercice écoulé.** Le montant des honoraires à verser aux Commissaires aux comptes pour l'exercice écoulé s'élève à 96 800 euros HT au titre du contrôle légal des comptes annuels en social et consolidé, de l'audit du reporting groupe et des diligences complémentaires diverses. **Reclassement au compte de résultat.** Néant. **1. Intérêts et produits assimilés.** Etablissements de crédit, 31/12/2019 : 41 456, 31/12/2018 : 27 090, Clientèle, 31/12/2019 : 547 186, 31/12/2018 : 575 054, Obligations et titres à revenu fixe, 31/12/2019 : 474 765, 31/12/2018 : 749 407, Hors-bilan, 31/12/2019 : 107 774, 31/12/2018 : - 11 454, Dont intragroupes, 31/12/2019 : 19 664, 31/12/2018 : 4 491, Total, 31/12/2019 : 1 171 180, 31/12/2018 : 1 340 096. **2. Intérêts et charges assimilés.** Etablissements de crédit, 31/12/2019 : 1 559, 31/12/2018 : 62 416, Clientèle, 31/12/2018 : 2, Obligations et titres à revenu fixe, 31/12/2019 : 190 801, 31/12/2018 : 293 913, Hors-bilan, 31/12/2019 : 12 213, Dont intragroupes, 31/12/2019 : 14 304, 31/12/2018 : 104 023, Total, 31/12/2019 : 204 573, 31/12/2018 : 356 331. **3. Revenus des titres à revenu variable.** Revenus des parts dans les entreprises liées et Total, 31/12/2019 : 5 900 000, 31/12/2018 : 5 550 281. **4. Commissions (produits).** Commissions sur opérations avec la clientèle, 31/12/2019 : 58 908, 31/12/2018 : 81 868, Commissions sur opérations de hors-bilan, 31/12/2019 : 14 737, 31/12/2018 : 15 772, Commissions liées aux produits sur moyens de paiement, 31/12/2019 : 14 056, 31/12/2018 : 14 716, Commissions sur prestations de services financiers pour compte de tiers, 31/12/2019 : 5 661 166, 31/12/2018 : 4 696 120, Commissions sur autres prestations de services financiers, 31/12/2019 : 2 454 629, 31/12/2018 : 2 485 997, Dont intragroupes, 31/12/2019 : 1 627 825, 31/12/2018 : 1 197 921, Total, 31/12/2019 : 8 203 496, 31/12/2018 : 7 294 473. **5. Commissions (charges).** Commissions liées aux charges sur moyens de paiement, 31/12/2019 : 2 271, 31/12/2018 : 2 868, Commissions sur prestations de services financiers pour compte de tiers, 31/12/2019 : 556 656, 31/12/2018 : 711 749, Dont intragroupes, 31/12/2019 : - 4 377, 31/12/2018 : 22 494, Total, 31/12/2019 : 558 927, 31/12/2018 : 714 617. **6. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.** Transaction, 31/12/2019 : - 7 395, 31/12/2018 : - 3 394, Change, 31/12/2019 : 31 597, 31/12/2018 : 23 716, Instruments financiers à terme - gains, 31/12/2019 : 441 337, 31/12/2018 : 3 286 002, Instruments financiers à terme - pertes, 31/12/2019 : - 441 337, 31/12/2018 : - 3 286 002, Total, 31/12/2019 : 24 202, 31/12/2018 : 20 322. **7. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.** Reprises de provisions et Total, 31/12/2019 : 1 849 056. **8. Autres produits d'exploitation bancaire.** Charges refacturées, 31/12/2019 : 2 899 584, 31/12/2018 : 2 948 263, Autres produits, 31/12/2019 : 315 710, 31/12/2018 : 2 688, Dont intragroupes, 31/12/2019 : 2 567 529, 31/12/2018 : 2 937 078, Total, 31/12/2019 : 3 215 294, 31/12/2018 : 2 950 951. **9. Autres charges d'exploitation bancaire.** Autres charges et Total, 31/12/2019 : 555, 31/12/2018 : 308 201. **10. Charges générales d'exploitation.** Frais de personnel, 31/12/2019 : 8 521 733, 31/12/2018 : 9 107 773, Salaires et traitements, 31/12/2019 : 5 357 266, 31/12/2018 : 5 681 602, Autres charges sociales, 31/12/2019 : 1 824 528, 31/12/2018 : 2 005 138, Charges de retraite, 31/12/2019 : 540 488, 31/12/2018 : 546 861, Charges fiscales, 31/12/2019 : 369 813, 31/12/2018 : 485 876, Participations des salariés, 31/12/2019 : 429 638, 31/12/2018 : 388 296, Impôts et taxes, 31/12/2019 : 249 873, 31/12/2018 : 41 317, Autres frais administratifs, 31/12/2019 : 6 897 713, 31/12/2018 : 5 906 674, Dont intragroupes, 31/12/2019 : 849 023, 31/12/2018 : 542 003, Total, 31/12/2019 : 15 669 319, 31/12/2018 : 15 055 764. **11. Dotations aux amortissements et provisions sur les immobilisations I/C.** Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles, 31/12/2019 : 103 395, 31/12/2018 : 222 708, Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles, 31/12/2019 : 202 694, 31/12/2018 : 169 901, Dotations aux provisions sur fonds de commerce, 31/12/2019 : 1 046 425, Total, 31/12/2019 : 1 352 514, 31/12/2018 : 392 609. **12. Coût du risque.** Reprises de provisions sur crédits clientèle, 31/12/2019 : 18 265, 31/12/2018 : 14 463, Dotations aux provisions pour créances douteuses diverses, 31/12/2019 : - 35 000, 31/12/2018 : - 36 157, Dotations aux provisions sur litige de la clientèle, 31/12/2018 : - 95 000, Dont intragroupes, 31/12/2019 : - 35 000, 31/12/2018 : - 36 157, Total, 31/12/2019 : - 16 735, 31/12/2018 : - 116 694. **13. Gains ou pertes sur actifs immobilisés.** 31/12/2018. Plus-values de cession sur immobilisations corporelles : 25 000, Moins-values de cession sur immobilisations corporelles : - 14 471, Solde des opérations sur immobilisations corporelles et Total : 10 529. **14. Résultat exceptionnel.** Produits exceptionnels, 31/12/2019 : - 22, 31/12/2018 : 19 435, Charges exceptionnelles, 31/12/2019 : - 20 650, 31/12/2018 : - 1 004 223, Total, 31/12/2019 : - 20 628, 31/12/2018 : - 824 788. **15. Impôt sur les sociétés.** IS groupe sur intégration fiscale, 31/12/2018 : - 54 303, Produits sur intégration fiscale, Dont intragroupes, 31/12/2019 : 3 193 750, 31/12/2018 : 3 593 906, Total, 31/12/2019 : 3 193 750, 31/12/2018 : 3 593 603. **16. Résultat net.** Perte de l'exercice, 31/12/2019 : 3 884 627, 31/12/2018 : 4 786 307.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (Exercice clos le 31/12/2019). Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 21/04/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et risques. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour

fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations - Points clés de l'audit.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Evaluation des titres de participation. Risque identifié.** Les titres de participation représentent un poste important du bilan (23,7 Meuros au 31/12/2019) et leur évaluation est une zone d'estimation significative. Comme indiqué dans la note 3 - Principes comptables et méthode d'évaluation de l'annexe, les titres de participation sont évalués par référence à leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, pour chaque titre, sur la base d'éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la valeur probable de négociation ou la situation nette corrigée des plus ou moins-values latentes. L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, qu'il s'agisse de données historiques (capitaux propres, cours de bourse) ou de données prévisionnelles (plan d'affaires prévisionnels). Dans ce contexte, du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions et parce qu'une erreur de jugement de la direction pourrait avoir un effet significatif sur les comptes annuels, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit. **Notre réponse.** Nous avons apprécié la documentation du choix fait par la direction parmi les différentes méthodes de détermination de la valeur d'utilité. Pour les évaluations reposant sur des données historiques, nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes audités des entités concernées. Pour les évaluations par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels, nous avons réalisé les travaux suivants : vérifier que les flux de trésorerie avaient été revus par les directions des entités concernées ; apprécier la pertinence des principales hypothèses retenues (taux d'actualisation, évolution des revenus et charges,...) ; apprécier le caractère raisonnable des flux de trésorerie prévisionnels retenus et procédé à des stress tests sur les projections ; apprécier l'information fournie en annexe. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 21/04/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes. **Informations relatives au gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires. Désignation des Commissaires aux comptes.** Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE par votre Assemblée Générale du 15/10/2019 pour le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et par celle du 18/12/2018 pour le cabinet BD2A. Au 31/12/2019, le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT était dans la première année de sa mission et le cabinet BD2A dans la deuxième année. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe au Comité d'audit et risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels. Objectif et démarche d'audit.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au

long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et risques. Nous remettons au Comité d'audit et risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au Comité d'audit et risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées. Les Commissaires aux comptes, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Nicolas LE MOUAL, BD2A : Thierry DUFOR.

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2019 (en euros)

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales, CCP	8 413 660	1 023 874
Effets publics et valeurs assimilées	17 056 093	21 936 854
Créances sur établissements de crédit	98 481 506	48 248 250
Opérations avec la clientèle	45 658 929	50 665 659
Titres reçus en pension livrée	0	10 336 155
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 574 826	2 599 218
Actions et autres titres à revenu variable	979 621	975 222
Participations et autres titres détenus à long terme	30 197	110 900
Parts dans les entreprises liées	1	1
Ecart d'acquisition	18 007 927	20 602 924
Immobilisations incorporelles	164 374	223 925
Immobilisations corporelles	1 150 118	1 219 217
Créances subordonnées	13 400	64 317
Autres actifs	8 210 177	6 733 786
Comptes de régularisation	3 984 091	3 516 384
Impôts différés actifs	495 982	391 318
TOTAL ACTIF	205 220 902	168 648 004

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	102 459	166 013
Opérations avec la clientèle	138 827 973	103 273 322
Autres passifs	16 653 319	16 654 729
Comptes de régularisation	4 050 098	3 582 735
Provisions pour risques et charges	1 240 368	1 414 453
Capitaux propres hors FRBG	44 346 685	43 556 752
- Capital souscrit	41 952 506	41 952 506
- Primes d'émission	9 750 796	9 750 795
- Réserves	3 009 801	2 340 602
- Report à nouveau (+/-)	- 11 452 937	- 15 999 929
- Résultat de l'exercice (+/-)	1 086 519	5 512 778
TOTAL PASSIF	205 220 902	168 648 004

HORS-BILAN CONSOLIDE	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés	20 712 798	19 214 679
- Engagements de financement	10 817 384	15 133 265
- Engagements de garantie	9 895 414	4 081 414
Engagements reçus	13 300 000	9 872 934
Engagements de financement	5 000 000	0
Engagements de garantie	8 300 000	9 872 934

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	1 171 205	1 338 825
Intérêts et charges assimilés	- 205 307	- 392 453
Commissions (produits)	36 736 482	33 979 323
Commissions (charges)	- 574 194	- 698 879
Gains ou pertes s/op. des portef. de négociations	24 202	20 322
Gains ou pertes s/op. des portef. de plac et ass.	12 316	1 253 301
Autres produits d'exploitation bancaire	805 524	187 841
Autres charges d'exploitation bancaire	- 136 539	- 411 500
PRODUIT NET BANCAIRE	37 833 689	35 276 780
Charges générales d'exploitation	- 32 956 835	- 29 660 458

Dot. aut amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp.	- 342 447	- 432 427
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	4 534 407	5 183 895
Coût du risque	- 16 735	- 116 694
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 517 672	5 067 201
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	10 529
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	4 517 672	5 077 730
Résultat exceptionnel	43 338	126 702
Impôt sur les bénéfices	104 664	308 346
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 3 579 155	0
RESULTAT NET	1 086 519	5 512 778
Soit résultat par action (2 750 984 actions)	0,39	2,00

Flux de trésorerie consolidés (en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 086 519	5 512 778
Amortissements nets de reprises	112 176	432 427
Amortissements des écarts d'acquisition	3 579 155	
Variation des provisions R&C&IDR	- 174 085	792 291
Neutralisation variation impôt différé	- 104 664	- 362 649
Plus-value de cession nette d'impôt	0	15 791
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	4 499 101	6 390 638
Variation du besoin en fds de roulement lié à l'activité opérationnelle	49 490 301	- 1 753 272
AUG. (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	53 989 402	4 637 366
Acquisitions d'immob. corporelles et incorporelles	- 313 892	- 728 961
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	330 367	1 350 030
Prix d'acquisition des titres	- 984 158	- 6 055 676
Variation nette des immob. financières non courantes	80 704	0
Incidence des variations de périmètre	0	- 972 976
AUG. (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	- 886 979	- 6 407 583
Dividendes versés aux actionnaires	- 296 588	
Subscription et remboursement d'emprunts	- 63 554	- 76 945
AUG. (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	- 360 142	- 76 945
Diminution nette de la trésorerie	52 742 281	- 1 847 162
Trésorerie d'ouverture	71 208 978	73 056 140
Trésorerie de clôture	123 951 259	71 208 978
Diminution des soldes des cptes de trésorerie et ass.	52 742 281	- 1 847 162

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019.

La BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE, qui ne fait pas appel public à l'épargne, présente ses comptes consolidés. Il s'agit du second exercice où les comptes consolidés sont certifiés par des Commissaires aux comptes. Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE et de ses filiales, préparés au 31/12/2019. Les états financiers des filiales sont donc préparés pour le même exercice que la société mère, en utilisant les mêmes méthodes comptables. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes comptables qui peuvent exister. Les états financiers consolidés et les tableaux ci-après sont présentés en euros. Le bilan consolidé de l'exercice clos le 31/12/2019 présente un total de 205 220 902 euros. Le compte de résultat consolidé de l'exercice, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019, présenté sous forme de liste, dont le produit net bancaire est de 37 833 689 euros, dégage un résultat bénéficiaire de l'ensemble consolidé de 1 086 519 euros.

I - PERIMETRE DE CONSOLIDATION. Le périmètre de consolidation se présente de la façon suivante : BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE SA, % de contrôle, d'intérêt et méthode de consolidation : Mère, DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SAS, % de contrôle : 100 %, % d'intérêt : 100 %, Méthode de consolidation : IG, DEGROOF PETERCAM FINANCE SCA, % de contrôle et d'intérêt : 99,99 %, Méthode de consolidation : IG, MESSINE HOLDING SCA, % de contrôle et d'intérêt : 100 %, Méthode de consolidation : IG. IG = Intégration globale, IP = Intégration proportionnelle. **Société Mère.** BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE, société anonyme dont le siège social est situé 44, rue de Lisbonne - 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 353 894 363. La Banque est inscrite sur la liste des établissements de crédit et exerce son activité conformément à la loi du 24/01/1984. Elle a obtenu son agrément de la BANQUE DE FRANCE le 06/07/1996 sous le nom d'ALTRA BANQUE. Son activité principale est la gestion privée.

Filiales. DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT FRANCE (ex DEGROOF PETERCAM GESTION), société par actions simplifiée à associé unique dont le siège social est situé 44, rue de Lisbonne - 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 433 270 964. La société DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT FRANCE, société commerciale, est une société de gestion de portefeuille. Son agrément AMF lui a été accordé le 25/10/2000 et porte sur la gestion collective d'OPCVM. DEGROOF PETERCAM FINANCE, société en commandite par actions dont le siège social est situé 44, rue de Lisbonne - 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 897 648. La société DEGROOF PETERCAM FINANCE, société commerciale, est une société de conseil en fusion/acquisition. MESSINE HOLDING, société en commandite par actions dont le siège social est situé 44, rue de Lisbonne - 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 799 319 710. La société MESSINE HOLDING est une société avec des activités d'une holding. **Entités sorties du périmètre sur l'exercice 2019.** ENTHECA FINANCE, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 44, rue de Lisbonne - 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 500 467 584. La société ENTHECA FINANCE, société commerciale, était une société de gestion collective d'OPCVM. Cette société a fait l'objet d'une fusion avec absorption au profit de DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT FRANCE ex DEGROOF PETERCAM GESTION au 30/06/2019, la fusion ayant eu un effet rétroactif au 01/01/2019. Le prix d'acquisition des titres de la société ENTHECA FINANCE par BDPF a été de 4 865 520 euros, rehaussé d'un complément de prix de 1 134 480 euros. Le coût d'acquisition des titres a été de 55 676 euros. Pour la première année d'intégration d'ENTHECA FINANCE dans la consolidation, aucun test de dépréciation n'a été effectué, les titres ayant fait l'objet d'une évaluation pour leur acquisition. L'impact de l'acquisition d'ENTHECA sur les postes du bilan, du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie n'était pas significatif. **Entité en dehors du périmètre de consolidation.** AFORGE CAPITAL MANAGEMENT, société par actions dont le

groupe social est situé Cours du Rive 6, à Genève en Suisse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Genève sous le numéro CH 660 180 7999 1. Filiale non significative, cette structure est sans activité. Ses comptes sont tenus en Franc Suisse. Elle doit faire l'objet d'une liquidation.

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES. II.1. Généralités. Toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes le 31 décembre et respectent les dispositions des règlements applicables à l'établissement des comptes individuels émanant soit du règlement ANC 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire, soit du règlement ANC 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables applicables aux sociétés commerciales. A compter de la date d'entrée en vigueur, soit le 01/01/2016, BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE applique les dispositions du règlement ANC 2015-08 qui modifie le règlement CRC 99-07 du 01/01/2017 relatif aux comptes consolidés des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière. En application de ces dispositions, lorsqu'elle détermine que ses écarts d'acquisition n'ont pas de limite prévisible d'utilisation, ceux-ci ne font pas l'objet d'amortissements et un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an. Lorsqu'elle détermine qu'ils ont une limite prévisible d'utilisation, ceux-ci font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de façon fiable, sur 10 ans. **II.2. Principes et méthodes de consolidation.** La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles la BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif à la date de l'établissement de ses comptes. La notion de contrôle exclusif représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat. La méthode de l'intégration proportionnelle est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles la BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint à la date de l'établissement de ses comptes. **a) Référentiel comptable.** Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires en vigueur en France et notamment les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable CRC 99-07 du 24/11/1999. Ces comptes consolidés respectent en particulier les principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. Il s'agit notamment des principes suivants : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ; indépendance des exercices ; la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. **b) Opérations et comptes réciproques.** Les opérations internes ainsi que les comptes réciproques entre les sociétés du Groupe sont éliminés. Les dépréciations se rapportant à des participations ou à des créances détenues sur les sociétés consolidées sont neutralisées. **c) Dates de clôture.** Toutes les sociétés clôturent leur exercice le 31/12/2019. **d) Ecarts d'acquisition.** Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés acquises, et la quote-part dans la situation nette de ces sociétés à la date de prise de participation (incluant la quote-part de résultat réalisée à la date d'acquisition). Le prix de revient est déterminé en retenant le prix d'acquisition des titres et les frais d'acquisition nets d'impôt. L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur 10 ans. L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. **e) Indemnités de fin de carrière.** Le montant de l'engagement supporté fait l'objet d'une provision au bilan consolidé de la BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE. Il est déterminé selon la méthode prospective, avec comme hypothèses : Départ volontaire à la retraite à l'âge de 65-67 ans ou de 60-67 ans selon la société, Taux de turnover des non cadres : table statistique, Taux de turnover des cadres : table statistique, Taux d'augmentation des salaires : 2 % ou 1,5 % pour les cadres et 2 % ou 1 % pour les non cadres (selon société d'appartenance), Taux d'actualisation : 0,77 %, Table de mortalité : Insee 2018, Convention collective : Banque, Syntec et Bureaux d'études techniques/cabinets d'ingénieurs-conseils/sociétés de conseils. Au 31/12/2019, le montant global de l'engagement d'indemnité de fin de carrière s'élève à 571 Keuros, charges sociales incluses (calculée au taux de 55 % ou 50 % pour les cadres et 50 % ou 45 % pour les non cadres, en fonction de la société à laquelle ils sont rattachés). **f) Impôts différés et situation fiscale latente.** Les impôts différés sont calculés en fin d'exercice en fonction des taux d'imposition connus à la date d'établissement des comptes consolidés (méthode du report variable). Des impôts différés sont calculés sur l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et passifs enregistrés au bilan consolidé. Le solde d'impôts différés correspondant à une forte économie potentielle d'impôt n'est pas comptabilisé sauf si son utilisation est fortement probable sur les exercices suivants. Un traitement identique est retenu pour les impôts différés liés à des déficits reportables. **II.3. Règles et méthodes comptables. a) Portefeuille-titres.** Conformément au règlement n° 2005-01 du CRC du 03/11/2005 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire et de l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, il est distingué plusieurs catégories de titres : les titres de transaction, les titres de placement, les titres d'investissement et les titres de participation et filiales. Le portefeuille est mouvementé à la date de règlement des titres. Durant la période allant de la date de négociation à celle du règlement, les opérations sur titres sont enregistrées au hors-bilan sous la rubrique « Engagements sur titres ». Les titres de transaction sont acquis avec une intention de revente dans un délai à court terme. Ils sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais et intérêts courus inclus. Ces titres sont négociables sur un marché actif et évalués tant à l'actif qu'au passif au cours de clôture de l'exercice, le solde des écarts d'évaluation est porté en charges ou en produits au compte de résultats. Ils sont inscrits au bilan lors du règlement, ils sortent du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable. Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées. Ils sont acquis avec l'intention de les détenir plus de 6 mois. Ces titres sont enregistrés à la date de leur acquisition

et pour leur prix d'acquisition frais inclus. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats sous la rubrique « Revenus des titres à revenu fixe » et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle pour les titres de créances négociables et selon la méthode linéaire pour les obligations. A la clôture de l'exercice, ils sont évalués sur la base du cours du dernier jour ouvré de la période. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation si le prix du marché est inférieur à leur valeur comptable. Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils font l'objet d'une certitude de refinancement jusqu'à leur échéance et ne doivent pas être soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention d'être détenus jusqu'à leur échéance. La capacité de conserver les titres jusqu'à leur échéance se justifie soit par l'existence de ressources ou d'accords de refinancement dont la durée restant à courir est au moins égale à celle des titres détenus, soit par adossement des titres aux fonds propres ou aux dépôts reçus, conformément aux hypothèses retenues dans le cadre de la gestion actif/passif. Ces valeurs ne font pas l'objet d'un provisionnement du risque de marché découlant des variations du niveau des taux d'intérêt. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique « Revenus des titres à revenu fixe » et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle ou linéaire en fonction de la nature des titres concernés. Une provision est en outre constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance. Les titres de participation sont acquis en vue d'une détention durable. Ils sont évalués au plus bas du prix de revient ou de la valeur d'usage déterminée. Pour les titres non cotés, lorsque la valeur d'usage individuelle des participations devient inférieure à la valeur brute en compte, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Lorsque cela est possible, la valeur d'inventaire est estimée à partir de la valeur de sociétés ayant une activité comparable dont les actions sont cotées. **b) Opération sur les marchés à terme d'instruments financiers.** Principes : les opérations qui n'enregistrent pas de mouvements de capitaux sont inscrites, conformément au règlement CRBF n° 88-02, en hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Opération de trading : les appels de marges reflétant les pertes et profits latents sont inscrits au compte de résultat. Opération de couverture : les appels de marge quotidiens sont inscrits dans la rubrique « comptes de régularisation ». Les pertes ou profits dégagés sur la clôture des positions sont enregistrés au compte de résultat, selon la même fréquence que les charges ou produits se rapportant aux opérations couvertes. Eléments d'information sur le risque de contrepartie attachés aux instruments financiers à terme : pas de risques de contrepartie car absence d'opérations pour compte propre. Les opérations effectuées sont réalisées dans le cadre d'intermédiation avec les OPCVM du groupe. Montant des opérations attachées aux instruments financiers à terme dont les montants inscrits au bilan sont significatifs : la banque a réalisé des opérations sur les options pour sa clientèle avec une couverture de celle-ci avec sa maison mère. **c) Opération de crédit.** Les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale. Le règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable publié le 12/12/2002 applicable à compter du 01/01/2003 modifié par le n° 2005-03 précise le classement des créances douteuses au bilan. Au sein de l'ensemble des risques de crédit, les encours sains sont distingués comptablement des encours douteux. Les encours porteurs d'un risque de crédit avéré « impayés depuis trois mois au moins ou connaissance de l'existence de procédures d'alerte ou contentieuses » sont déclassés en encours douteux. Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement en encours sains n'est plus prévisible, cette créance est identifiée au sein des encours douteux compromis. **d) Evasion fiscale.** La Banque applique à compter du 01/01/2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 06/10/2009, l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier créé par la loi n° 2009-715 du 18/06/2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les états ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires. La Banque ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires. **e) Opérations avec la clientèle.** Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan pour leur montant nominal. A la clôture de l'exercice, les intérêts courus non encore échus sont calculés prorata temporis et comptabilisés en créances rattachées. Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés au hors-bilan au poste « engagement de financement ». En application du règlement 2002-03 de Comité de la réglementation comptable les créances sont réparties en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis. Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que la Banque ne percevra pas, tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie. L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement). Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances sur une même contrepartie. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute. Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises ». Il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux. Pour ces créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non perçus ne sont pas enregistrés. Les créances douteuses comportant un risque de non recouvrement partiel ou total font l'objet d'une provision pour dépréciation, en déduction de l'actif, de façon à couvrir les pertes prévisionnelles. Ce provisionnement est déterminé sur la base d'examen réguliers, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées, pour risque de non recouvrement, sont enregistrées en « Coût du risque » du compte de résultats, à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultats. **f) Conversion des opérations en monnaies étrangères.** Les créances, dettes et engagements libellés en monnaies

étrangers sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges enregistrés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours effectif de cession ou d'achat de ces monnaies ou, en ce qui concerne les produits et charges non encore réglés à la clôture de l'exercice, au taux de change en vigueur à cette date. **g) Commissions.** Les commissions sont perçues ou versées en fonction d'une base calendaire à terme échu. Le service rendu tout au long d'une période n'est rémunéré qu'à la fin de cette période. Le calcul de la commission s'effectue en général sur la base d'un pourcentage exprimé en fonction d'un encours et ou d'un volume d'opérations. A chaque date d'arrêté, une estimation la plus précise est faite pour permettre la constatation d'un produit à recevoir ou d'une charge à payer. **h) Immobilisations.** Les immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur nette de T.V.A. récupérable. Il n'a pas été fait application de la comptabilisation des immobilisations par composants prévue par le Comité de la réglementation comptable n° 2002-10 et aucune provision pour gros entretien ou grandes révisions n'a été dotée. Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire (L) appliqué aux durées d'utilisation estimées : Frais de développement et d'acquisition des logiciels : L 1 à 3 ans, Matériel informatique : L 3 à 5 ans, Matériel de transport : L 4 ans, Matériel de bureau : L 5 ans, Mobilier de bureau : L 10 ans, Agencements et installations : L 10 ans. Les durées d'amortissement peuvent varier d'une entreprise à l'autre en fonction des spécificités d'exploitation des matériels acquis. **i) Capital social.** Le capital de la BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE est composé de 2 750 984 parts de 15,25 euros de valeur nominale. **j) Provisions pour risques et charges.** Les provisions pour litiges couvrent les risques identifiés à la clôture de l'exercice et sont évaluées à partir d'une estimation des pertes susceptibles d'être supportées par le Groupe.

III - FAITS SIGNIFICATIFS. III.1. Faits marquants de l'exercice.

a) Restructuration des entités du Groupe. Le 30/06/2019, a eu lieu, avec effet rétroactif au 01/01/2019, la fusion par absorption de la société ENTHECA FINANCE par la société DPAM FRANCE. Les éléments d'actif et de passif de la société absorbée ont été apportés à la valeur à laquelle ils figuraient dans les comptes de la société absorbée arrêtés au 31/12/2018. Les apports ont été réalisés pour leur VNC au 31/12/2018. Un Commissaire aux apports a été nommé et a remis un rapport.

b) Autres faits marquants. Concernant l'activité, le PNB normalisé de BDPF pour l'exercice 2019 est remonté aux niveaux de l'exercice 2017 à 8,6 Meuros, avec une bonne année sur les marchés financiers, et une collecte consolidée fortement positive à + 120 Meuros. Cependant, la faiblesse des taux a un impact significatif sur la rentabilité, puisque le renouvellement des titres d'investissements arrivant à échéance se fait à des taux négatifs, comme les encours clients en espèces. En 2018, les représentants du personnel et la Direction Générale ont mis en place un accord de participation au sein de l'UES commune aux entités du groupe DEGROOF FRANCE. A ce titre une réserve de participation a été constatée dans les comptes de chacune des entités faisant partie de l'UES. En 2019 BDPF et ses filiales ont versé pour la première fois une participation aux salariés. Afin d'établir des comptes consolidés, le groupe DEGROOF PETERCAM FRANCE a procédé en 2018 à la nomination d'un co-Commissaire aux comptes : BD2A. En 2019, le Commissaire aux comptes titulaire a changé après la démission de KPMG pour incompatibilité. PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT a été nommé. Pour rappel un agrément fiscal concernant le transfert des déficits de l'ancien groupe fiscal de la COMPAGNIE FINANCIERE DEGROOF PETERCAM vers le nouveau groupe fiscal constitué par la Banque a été accordé par l'administration fiscale. L'exercice 2019 est le quatrième exercice d'imputation. Ce déficit est résorbé en 2019. **III.2. Faits significatifs postérieurs à la date de clôture de l'exercice.** Suite à la pandémie du Covid-19, les marchés financiers enregistrent une baisse importante. Ceci aura un impact sur les comptes 2020 sur l'ensemble des activités du groupe. Les AUM (actifs sous gestion) sur lesquels la Banque réalise sa facturation sont en chute. Au 31/03/2020, les encours d'AUM ont baissé de 6,6 %. La gestion collective est impactée par la baisse de la valorisation des fonds et l'activité Corporate reste en attente d'une meilleure visibilité. La Banque Centrale Européenne a annoncé un arsenal de mesures, dont la possibilité d'abaisser le seuil réglementaire du ratio CET1, et ainsi utiliser les coussins prévus à cet effet. Pour autant, les impacts donc liés à cette crise du Covid-19 ne peuvent pas être estimés de façon fiable dans l'immédiat et que ces événements ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31/12/2019.

IV - NOTES AUX ETATS FINANCIERS (en euros sauf indication contraire).

IV.1. Ecarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition à l'actif du bilan représentent 18 007 927 euros et se décomposent de la façon suivante :

VN écart d'acquisition	31/12/2018	Aug.	Dim.	31/12/2019
EA CFDP par fusion à l'envers...	12 085 738	-	-	12 085 738
EA ENTHECA FINANCE	3 499 642	-	3 499 642	0
Rachat de clientèle ENTHECA	79 514	-	79 514	0
DPCM - Complément de prix.....	4 938 030	984 158	-	5 922 189
TOTAL	20 602 924	984 158	3 579 156	18 007 927

La BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE a absorbé par voie de fusion sa société mère COMPAGNIE FINANCIERE DEGROOF PETERCAM en date du 30/06/2016. Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition non amorti, sa durée de vie ayant été considérée comme non limitée. Il concerne la filiale DEGROOF PETERCAM FINANCE. Celle-ci fait l'objet d'une évaluation tous les ans dans le cadre d'un test de dépréciation par le groupe selon deux approches, l'estimation de l'actif net réévalué et l'actualisation des cash-flow libres. Le mali technique DPCM a été réévalué de 984 158 euros correspondant à un complément de prix constaté en 2019. Suite à la TUP de DPI qui a été absorbée par BDPF le 08/10/2018, il n'y a plus lieu de constater l'écart d'acquisition relatif à DPI (686 542 euros) depuis la clôture 31/12/2018. Cet écart d'acquisition avait été intégralement déprécié au 31/12/2017 en prévision de cette TUP. Concernant

la filiale DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT FRANCE, la Direction a estimé que les informations dont elle disposait concernant l'acquisition des titres de sa filiale ne permettaient pas d'établir avec suffisamment de précision le montant de l'écart d'acquisition. De plus, l'acquisition ayant eu lieu en 2007, il a été jugé que le montant net résiduel de l'écart d'acquisition ne représenterait pas un montant significatif étant donné la durée d'amortissement (10 ans) retenue par le Groupe pour établir ses comptes consolidés, dans le cadre de la législation comptable antérieure (CRC 91-07). Pour la filiale ENTHECA FINANCE, un écart d'acquisition de 3 499 642 euros a été constaté suite à l'acquisition par BDPF de 100 % des titres le 20/12/2018. Par ailleurs, un écart d'acquisition à durée de vie illimitée a été constaté pour le fonds commercial rachat de clientèle présent à l'actif du bilan d'ENTHECA à hauteur de 79 514 euros. Ces deux écarts d'acquisitions ont été intégralement dépréciés au cours de l'exercice 2019. L'analyse sectorielle des comptes consolidés 2019 montre deux UGT distinctes : Gestion d'actif ; Corporate. L'écart d'acquisition né de l'acquisition de la société ENTHECA FINANCE se décompose en un fonds commercial de gestion privée pour 1 Meuros, le reliquat de l'écart d'acquisition 2,5 Meuros est considéré comme étant lié au fonds commercial de la gestion collective d'ENTHECA FINANCE essentiellement commercialisée au travers des clients privés. Au mois de mai 2019, ENTHECA FINANCE a vendu le fonds commercial représenté par les clients individuels à BDPF, pour 1 Meuros environ. Les deux sociétés de gestion ont fusionné au 30/06/2019, avec effet rétroactif au 01/01/2019. Depuis la fusion, les fonds suivants ont été absorbés/fusionnés avec les fonds DPAM France : Entheca Rareté, Entheca Top European Manager, Entheca Perennité. D'autre part, dans les OP apportés par ENTHECA FINANCE lors de la vente, certains sont des fonds dédiés. Ils sont donc liés à un client individuel : Driminvest, Opportunité Invest, Transvalor 2 G. Et l'un des fonds est détenu à 88 % par un seul client : Pareturn. Au 31/12/2019, la structure de clients individuels est restée la même. Il est difficile de scinder en UGT séparées la partie liée à la gestion collective et la partie liée aux clients vendus à la banque puisque les actifs en gestion collective sont étroitement liés aux clients individuels. Ces éléments montrent que le fonds commercial lié aux clients ex ENTHECA FINANCE (clients gestion privée) doit être déprécié en même temps que l'écart d'acquisition lié à la gestion collective. Lorsque l'acquisition de la société ENTHECA FINANCE a été décidée et réalisée, le Groupe DEGROOF BRUXELLES songeait à l'inscrire dans un scénario de croissance externe significatif. Au cours de l'année 2019, la stratégie a été revue et aucune acquisition d'ampleur n'a été réalisée et n'est d'actualité. Les fondamentaux de la banque et partant du pôle gestion (cost income ratio) qui devaient s'améliorer sensiblement via ces acquisitions restent finalement à des niveaux insuffisants. L'achat du fonds commercial par BDPF s'inscrit donc au sein d'une structure qui est structurellement déficitaire. Le groupe a estimé que la valeur du pôle gestion évaluée par la méthode des Discount Cash-Flow ne permet plus de justifier la valeur comptable des immobilisations incorporelles relatives aux activités de gestion de BDPF. Il n'est pas possible de prendre en considération un coefficient d'exploitation différent pour la clientèle venant d'ENTHECA FINANCE, par rapport au coefficient d'exploitation moyen du pôle de gestion de BDPF. Les coûts de structure de BDPF concernent la gestion de l'ensemble de ses clients, y compris les clients venant d'ENTHECA FINANCE. Ce changement de contexte important explique la perte de valeur de l'écart d'acquisition ENTHECA FINANCE et donc sa dépréciation totale au 31/12/2019. **IV.2. Immobilisations.** Le tableau suivant présente les variations du poste « immobilisations » au cours de l'exercice :

	31/12/2018	Aug.	Dim.	31/12/2019
Immobilisations incorporelles :				
- Conces., brvts et drts similaires ...	1 326 024	50 450	-	1 376 474
- Autres.....	101 641	72 907	79 514	95 034
SOUS-TOTAL	1 427 665	123 357	79 514	1 471 508
Immobilisations corporelles :				
- Constructions.....	1 057 747	115 151	73 837	1 099 061
- Instal. tech., mat. et outillage	1 591 622	70 163	17 837	1 643 948
- Autres.....	112 606	5 221	159 179	- 41 352
SOUS-TOTAL	2 761 975	190 535	250 853	2 701 657
TOTAL IMMOB. BRUTES	4 189 641	313 892	330 367	4 173 165
Amortissements incorporels :				
- Conces., brvts et drts similaires ...	1 107 890	103 395	-	1 211 285
- Autres.....	95 850	-	-	95 850
SOUS-TOTAL	1 203 740	103 395	-	1 307 135
Amortissements corporels :				
- Constructions.....	426 511	86 803	58 461	454 853
- Instal. tech., mat. et outillage	1 116 248	175 078	194 638	1 096 688
SOUS-TOTAL	1 542 759	261 881	253 100	1 551 541
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 746 499	365 276	253 100	2 858 676
Immob. incorporelles nettes	223 925	19 962	79 514	164 373
Immob. corporelles nettes.....	1 219 217	- 71 346	- 2 247	1 150 117
IMMOBILISATIONS NETTES.....	1 443 142	- 51 385	77 267	1 314 490

IV.3. Opérations avec la clientèle et les établissements de crédits. Les informations suivantes présentent le détail des soldes des opérations avec la clientèle et les établissements de crédit au 31/12/2019. **a) Ventilation des créances et des dettes à vue et à terme sur les établissements de crédit.** Total et à vue. Créances sur les Banques Centrales, Trésor Public, CCP : 8 413 660, Créances sur les établissements de crédit : 98 481 506, Dettes envers les établissements de crédit : 102 459. **b) Ventilation des créances et des dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle selon la durée résiduelle.**

	Total	A vue	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances sur Banques Centrales, TP, CCP.....	8 413 660	8 413 660	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit.....	98 481 506	98 481 506	-	-	-	-
Créances sur la clientèle.....	45 658 929	19 854 167	253 000	4 866 335	13 971 227	6 714 200
TOTAL	152 554 095	126 749 333	253 000	4 866 335	13 971 227	6 714 200
Dettes envers les établissements de crédit	102 459	102 459	-	-	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	6 073 293	-	-	-	-	6 073 293
Comptes créditeurs de la clientèle.....	132 754 680	132 754 680	-	-	-	-
TOTAL	138 930 432	132 857 139	-	-	-	6 073 293

c) Ventilation des opérations avec la clientèle selon l'actif et le passif. Actif, Autres concours à la clientèle : 25 818 978, Comptes ordinaires débiteurs : 19 839 951, Total : 45 658 929, Passif, Comptes d'épargne à régime spécial : 6 073 293, A terme : 6 073 293, Comptes créditeurs : 132 754 680, A vue : 132 754 680, Total : 138 827 973. **d) Montant des crédits à durée indéterminée**

accordés à la clientèle. Néant. **e) Ventilation des créances douteuses sur les établissements de crédit et sur la clientèle.** Montant brut et provisions douteuses. Créances sur la clientèle et Total : 56 524. **IV.4. Portefeuille titres de transaction, placement et assimilés, investissement.** **a) Ventilation du portefeuille titres selon la catégorie.**

	Placement	Investissement	Valeur brute	Créances ratt.	Provisions	Total bilan
--	-----------	----------------	--------------	----------------	------------	-------------

Situation au 31/12/2018 :						
- Effets publics et assimilés.....	-	21 724 524	21 724 524	212 330	-	21 936 854
- Obligations et autres titres à revenu fixe.....	-	2 595 657	2 595 657	3 561	-	2 599 218
- Actions et autres titres à revenu variable.....	3 748 083	-	3 748 083	-	- 2 772 860	975 223
TOTAL	3 748 083	24 320 181	28 068 264	215 891	- 2 772 860	25 511 295
Situation au 31/12/2019 :						
- Effets publics et assimilés.....	-	17 043 605	17 043 605	12 488	-	17 056 093
- Obligations et autres titres à revenu fixe.....	-	2 571 274	2 571 274	3 552	-	2 574 826
- Actions et autres titres à revenu variable.....	3 748 083	-	3 748 083	-	- 2 768 462	979 621
TOTAL	3 748 083	19 614 879	23 362 962	16 040	- 2 768 462	20 610 540

b) Montant des titres ayant fait l'objet d'un transfert du portefeuille transaction vers le portefeuille placement. Néant. **c) Remboursement des titres de placement et des titres d'investissement dans l'exercice.** Titres d'investissement, Prix d'acquisition à l'origine et prix de remboursement : 14 580 000. **d) Plus-values et moins-values latentes provisionnées sur portefeuille titres de placement.** Plus-values latentes, 31/12/2019 : 1 168, Moins-values latentes provisionnées, 31/12/2019 : 2 768 462, 31/12/2018 : 2 772 860, Solde, 31/12/2019 : - 2 767 294, 31/12/2018 : - 2 772 860. **e) Plus-values latentes et moins-values latentes sur portefeuille d'investissement.** Plus-values latentes, 31/12/2018 : 14 070, Moins-values latentes, 31/12/2019 : 60 930, 31/12/2018 : 617 742, Solde, 31/12/2019 : 60 930, 31/12/2018 : 603 672. **f) Répartition des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur.** Organismes publics : 17 043 605, Autres émetteurs : 2 571 274. **g) Ventilation du portefeuille titres en valeur brute selon la cotation.** Obligations et autres titres à revenu fixe, Total et cotés : 19 614 879, Actions et autres titres à revenu variable, Total : 3 748 083, Cotés : 987 538, Non cotés : 2 760 545, Solde, Total : 23 362 962, Cotés : 20 602 417, Non cotés : 2 760 545. **h) Ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon leurs durées résiduelles.** Obligations et autres titres à revenu fixe, Total : 19 614 879, De 3 mois à 1 an : 17 043 604, De 1 an à 5 ans : 2 571 275. **i) Montant des titres d'investissement vendus avant l'échéance.** Néant. **IV.5. Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.** a) Valeur brute. Non significatif. b) Provisions, dotations et reprises de provisions. Non significatif. c) Créances rattachées. Néant. d) Ventilation selon la cotation. Total et non cotés. Participations : 108 878, Parts dans les entreprises liées : 1, Solde : 108 879. **IV.6. Capitaux propres consolidés.** Les capitaux propres consolidés part du groupe s'élèvent 44 346 685 euros après résultat de l'exercice de 1 086 159 euros. Le tableau de variation des capitaux propres consolidés se présente de la manière suivante :

	Capital souscrit	Primes d'émis.	Rés. conso (rése. + RAN)	Résul. de l'exer. (+/-)	Total
31/12/2018	41 952 506	9 750 796	- 13 659 326	5 512 778	43 556 754
Résultat conso 31/12/2018	-	-	5 512 778	- 5 512 778	0
Dividendes versés aux associés commandités	-	-	- 296 588	-	- 296 588
Résultat conso 31/12/2019	-	-	-	1 086 519	1 086 519
31/12/2019	41 952 506	9 750 796	- 8 443 136	1 086 519	44 346 684

IV.7. Provisions et dépréciations inscrites au bilan. Le total des provisions pour risques et charges et des dépréciations se décompose comme suit :

Opération non banc. ou connexe à l'activité bancaire (en euros)	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
Prov. pour risques et charges.....	979 340	154 557	464 500	669 397
Prov. pr indemnités fin de carrière	435 114	135 858	-	570 972
TOTAL PROV. PR RISQ. ET CH.	1 414 454	290 415	464 500	1 240 369
Autres prov. pour dépréciations	1 258 141	35 000	0	1 293 141
Dépréciations s/comptes clients	86 934	190 989	56 935	220 988
Prov. pour dépréc. de créances.....	74 789	0	18 265	56 524
TOTAL DEPRECIATIONS	1 419 864	225 989	75 200	1 570 653
TOTAL	2 834 318	516 404	539 700	2 811 022

Note. Les provisions pour risques et charges concernent pour 564 Keuros des litiges sociaux, 95 Keuros un litige client sur une opération bancaire et 10 Keuros pour une provision réglementée pour des frais d'acquisition des titres ENTHECA. La provision pour indemnités de fin de carrière évaluée à 570 972 euros a été enregistrée dans le poste du bilan « Provisions pour risques et charges ». Le flux de dotation de l'exercice s'élève à 135 858 euros. Les autres provisions pour dépréciations reprennent principalement pour 1 228 Keuros au 31/12/2019, la filiale non consolidée située en Suisse, AForge CAPITAL MANAGEMENT pour son compte courant associé. Le solde correspondant à des débiteurs divers repris dans les livres de la Banque suite à une fusion en 2015 avec la société AForge DEGROOF FAMILY OFFICE. Les dépréciations sur comptes clients concernent les facturations des honoraires des filiales DEGROOF PETERCAM FINANCE pour 191 Keuros et ex-DEGROOF PETERCAM IMMOBILIER pour 30 Keuros. Les provisions pour dépréciation de créances concernent des comptes courant débiteurs pour trois clients dans les livres de la Banque. La ventilation des provisions pour dépréciation des créances de 1 570 653 euros se font selon la répartition suivante : Encours sains : 14 149 euros, Encours restructurés à des conditions de marché : 0 euro, Encours douteux : 233 363 euros, Encours douteux compromis : 1 323 141 euros. **IV.8. Charges de personnel et effectif salarié.** Les charges de personnel s'élèvent à 18 596 827 euros au 31/12/2019. Cette somme tient compte des indemnités de licenciement et de fin de carrière versées au cours de l'exercice. L'effectif du groupe se décompose de la manière suivante : 31/12/2019. Cadres : 83, Non-cadres : 27, Total : 110. **IV.9. Ventilation des produits et charges d'intérêts (en Keuros).** Les produits des intérêts se ventilent : Interbancaire : 41, Clientèle : 547, Portefeuille titres : 475, Autres : 108. Les charges des intérêts se ventilent : Interbancaire : 2, Clientèle : 12, Portefeuille titres : 191. **IV.10. Ventilation des commissions (en Keuros).** Les produits des commissions se ventilent : Clientèle : 59, Assistance et conseil : 423, Moyens de paiements : 14, Activité de gestion pour compte de tiers : 2 548, Prestations des services d'investissements pour compte de tiers : 1 868, Prestations des services financiers : 31 824. Les charges des commissions se ventilent : Prestations de services financiers : 574. **IV.11. Ventilation des charges générales d'exploitation (en Keuros).** Charges de personnel : 18 597, Services extérieurs : 14 360. **IV.12. Ventilation des éléments du coût du risque.** Concerne uniquement des éléments individualisés et non collectif. **IV.13. Produits et charges exceptionnels.** Le résultat exceptionnel, de 43 338 euros, correspond à : **Produits exceptionnels.** 39 Keuros indemnité de bail de l'ex filiale ENTHECA, 20 Keuros de solde de franchise de loyer de l'ex filiale ENTHECA, 10 Keuros de rétrocessions non dues de l'ex filiale ENTHECA, 17 Keuros de remboursements de clients douteux. **Charges exceptionnelles.** 3 Keuros liés

à des éléments non significatifs de DPAM, 20 Keuros liés à diverses charges exceptionnelles de BDPF, 5 Keuros liés à des créances clients irrécouvrables de DPF, 17 Keuros d'amortissements exceptionnels (DPAM). **IV.14. Impôts différés et situation fiscale latente (en Keuros).** Charge (produit) d'impôt. 31/12/2019. Charge d'impôt : (585), Impôts différés : (480), Impôts courants : (105), Créance d'impôt différé actif : 496, Décalages temporaires fiscaux : 16, Retraitements de consolidation : 480. **IV.15. Preuve d'impôts (en Keuros).** 31/12/2019. Résultat net consolidé : 982, Impôt courant : (105), Impôt différé : (496), Résultat avant impôt : 982, Taux théorique : 28 %, Impôt théorique consolidé : 275, Imputation de déficits fiscaux : 275, Impôt réel consolidé : (105). Le Groupe consolidé supporte 0 euro charge d'impôt cette année, après imputation des déficits disponibles. Les sociétés consolidées sont membres d'un groupe d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est BANQUE DEGROOF PETERCAM FINANCE. Au 31/12/2019, les déficits propres antérieurs à l'intégration fiscale des sociétés du Groupe consolidé s'élèvent à 6,3 Meuros. Ils n'ont pas fait l'objet d'une créance d'impôt différé. Ces déficits ne concernent que BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE. Le montant du déficit reportable groupe au 31/12/2019, s'élève à 1 033 562 euros. Il n'a pas fait l'objet d'une créance d'impôt différé.

V - INFORMATIONS DIVERSES (en euros). **V.1. Informations sectorielles et géographiques.** Les activités des sociétés du groupe consolidé sont exclusivement situées en France métropolitaine. **V.2. Rémunération des dirigeants.** L'information sur la rémunération globale allouée aux dirigeants de l'entreprise consolidante, en raison de leur fonction dans les entreprises contrôlées n'est pas fournie, car elle conduirait à faire état des rémunérations individuelles. **V.3. Honoraires des Commissaires aux comptes.** A l'échelle de l'ensemble du groupe consolidé, pour l'audit des comptes sociaux et consolidés, les honoraires des commissaires aux comptes sont répartis de la manière suivante : PwC, 104 480 euros, BD2A, 33 120 euros. **V.4. Autres postes du bilan. Titres reçus et livrés sur pensions livrées.** 31/12/2018. Créances sur les établissements de crédit et Total : 10 336 155. **Intérêts courus ou échus.** Intérêts à recevoir, Créances sur la clientèle, 31/12/2018 : 79 664, 31/12/2019 : 72 410, Obligations et autres titres à revenu fixe, 31/12/2018 : 3 561, 31/12/2019 : 3 552, Effets publics et valeurs assimilées, 31/12/2018 : 212 330, 31/12/2019 : 12 488, Total, 31/12/2018 : 295 555, 31/12/2019 : 88 450, Intérêts à payer, Dettes envers les établissements de crédit et Total, 31/12/2018 : 2 013, 31/12/2019 : 1 799. **Contre-valeur euro de l'actif et du passif en devises étrangères.** Actif, 31/12/2018 : 3 635 387, 31/12/2019 : 2 760 127, Passif, 31/12/2018 : 3 489 882, 31/12/2019 : 2 808 212.

VI - ENGAGEMENTS HORS-BILAN (en euros). **VI.1. Garanties reçues et données.** Engagements de garantie donnés à la clientèle, 31/12/2019 : 9 895 414, 31/12/2018 : 4 081 414, Engagements de financement donnés à la clientèle, 31/12/2019 : 10 817 384, 31/12/2018 : 15 133 265, Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit, 31/12/2019 : 8 300 000, 31/12/2018 : 9 872 934, Engagements de garantie reçus de la clientèle, 31/12/2019 : 156 521 885, 31/12/2018 : 128 429 421, Engagements de financement reçus d'établissements de crédit, 31/12/2019 : 5 000 000. **VI.2. Instruments financiers à terme.** Opérations effectuées de gré à gré sur d'autres instruments que les instruments de taux d'intérêts et de cours de change, Ventilation selon la durée résiduelle, A moins d'1 an : 17 050 118, De 1 an à 5 ans : 16 900 928. **VI.3. Opérations au comptant en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan.** Néant. **VI.4. Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan.** Néant. **VI.5. Opérations avec les entreprises liées du groupe DEGROOF BRUXELLES.** Dont opérations avec des entreprises liées, Amont, Engagements reçus, Financement d'établissement de crédit : 5 000 000, Garanties d'établissements de crédit : 8 300 000, Opérations effectuées de gré à gré sur d'autres instruments que les instruments de taux d'intérêts et de cours de change, Options de ventes : 15 328 794, Options d'achats : 18 622 252.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (Exercice clos le 31/12/2019). Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 21/04/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et risques. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations - Points clés de l'audit.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément. **Evaluation des écarts d'acquisition. Risque identifié.** Les écarts d'acquisitions, qui correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur

des actifs et passifs des entités acquises, s'élevant à 18 Meuros au 31/12/2019 et sont décrits à la note IV.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié. Il y a une perte de valeur dès que la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable ; elle est actée par une dépréciation de l'écart d'acquisition. Nous avons considéré que la valorisation des écarts d'acquisitions constituait un point clé de l'audit en raison de : leur montant significatif au regard du bilan consolidé ; l'importance du jugement de la direction dans le choix des paramètres des tests de dépréciation ; l'incidence matérielle sur les résultats du Groupe d'une erreur de jugement ou d'un changement d'estimation. **Notre réponse.** Nous avons examiné la méthodologie retenue par le groupe pour mesurer un éventuel besoin de dépréciation des écarts d'acquisition. Les travaux effectués ont essentiellement consisté en : une revue critique des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels ; le contrôle des calculs réalisés et l'appréciation des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini utilisés dans les calculs des flux de trésorerie actualisés, le cas échéant en les confrontant à des sources externes ; l'examen de la documentation par la direction des éléments qualitatifs qui peuvent venir, le cas échéant, en complément du résultat des approches quantitatives ; l'appréciation du caractère complet et approprié de l'information fournie en annexe. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 21/04/2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires. Désignation des Commissaires aux comptes.** Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société BANQUE DEGROOF PETERCAM FRANCE par votre Assemblée Générale du 15/10/2019 pour le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et par celle du 18/12/2018 pour le cabinet BD2A. Au 31/12/2019, le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT était dans la première année de sa mission et le cabinet BD2A dans la deuxième année. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés.** Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe au Comité d'audit et risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés. Objectif et démarche d'audit.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulés, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ; concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes. **Rapport au Comité d'audit et risques.** Nous remettons au Comité d'audit et risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons

également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au Comité d'audit et risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées. Les Commissaires aux comptes, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Nicolas LE MOUAL, BD2A : Thierry DUFOUR.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège de la société.